



Communiqué de presse - 21 décembre 2023

Mise en eau : le Centre Aquatique Olympique se prépare pour les Jeux de Paris 2024

Seul équipement sportif construit de façon pérenne spécifiquement pour les Jeux de Paris 2024, le Centre Aquatique Olympique, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, est mis en eau ce jeudi 20 décembre. Il accueillera les plus grands athlètes du monde pour les épreuves olympiques aquatiques de natation artistique, plongeon et les phases qualificatives de water-polo. Au-delà des Jeux, le Centre Aquatique est pensé à l'aune des enjeux de la Seine-Saint-Denis, son terrain d'accueil, et de la natation française qui disposera désormais du seul équipement pouvant accueillir les plus grandes compétitions nationales et internationales.



"Le Centre aquatique olympique est une structure majestueuse, un symbole architectural exceptionnel, qui résume à lui seul toutes les ambitions et le savoir-faire de la Métropole en matière de développement urbain, d'innovations, d'exemplarité environnementale, d'excellence sportive et d'accessibilité universelle. Avec cette mise en eau, étape technique décisive et déterminante, la Métropole prouve qu'elle est en avance sur les délais de réalisation de l'ouvrage", a déclaré Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison.

Connecté au Stade de France voisin par une passerelle enjambant l'autoroute A1, il constitue un véritable investissement public pour le département de la Seine-Saint-Denis, aujourd'hui largement carencé en équipements sportifs. Grâce à son format innovant et modulaire, le Centre Aquatique pourra changer de taille et passer de 5 000 places pendant les Jeux de Paris 2024 à 3 000 places dans un format plus adapté pour la pratique des habitants.

En lien avec Quentin GESELL, Vice-Président délégué au développement sportif, le Centre Aquatique Olympique deviendra en héritage le plus grand équipement dédié à la natation en France par sa jauge spectateur notamment. Il sera également le seul équipement en France capable d'accueillir en un même lieu toutes les disciplines de la natation (natation artistique, plongeon, water-polo et natation course). Dès 2026, les championnats d'Europe de natation y seront organisés.

Le Centre aquatique olympique a reçu le label BiodiverCity et le score Exceptionnel pour « l'équipement sportif NF HQE ». 90 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable ou de récupération.

CONTACT PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

✉ presse@metropolegrandparis.fr



Équipé bas carbone, le Centre Aquatique est conçu en large part par des matériaux biosourcés. Sa charpente et son ossature, composées de bois, sont pensées pour s'intégrer aux futurs espaces verts du quartier. Doté d'un toit de 10 000m² couvert par près de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques, ce qui constitue l'une des plus grandes fermes solaires urbaines de France. La forme concave de la toiture permettra également une réduction de 20% de la consommation d'énergie pour chauffer le volume d'air par rapport à une toiture classique.



C'est avec l'ambition de réduire la quantité de matériaux de construction, qu'ont été introduit des bassins de taille variable, avec des parois et des planchers mobiles, qui permettent une utilisation optimale. Les différentes configurations permettront une réduction du volume d'eau à traiter et à chauffer de 10 %. Le fond de bassin mobile permet aussi d'être adapté à l'apprentissage de la natation et aux jeunes publics scolaires. Ce bassin est doublé d'un bassin d'apprentissage plus petit, pour accroître les capacités d'accueil des groupes scolaires.

Un système innovant et efficace a été mis en place afin de réduire les besoins de consommation d'eau en réutilisant les eaux grises (eaux destinées à être évacuées après traitement) notamment pour le nettoyage des plages et des espaces extérieurs. Cela constitue une grande première en France et une dérogation de l'ARS (Autorité Régionale de Santé) a été obtenue pour rendre possible d'un point de vue réglementaire ce processus. Il pourra être mis en place pour les prochains équipements aquatiques. Le CAO aura ainsi permis de faire progresser la réglementation pour permettre améliorer la gestion économe de la ressource en eau.

Également en matière de performance environnementale, le « made in France » a été mis à l'honneur dans l'aménagement intérieur avec des sièges des tribunes pérennes issus de matériaux plastiques recyclés pour la première fois dans une grande enceinte sportive. Cela constitue une nouveauté reconnue fonds d'innovation de la SOLIDEO.



Le Centre Aquatique Olympique sera prêt au printemps 2024 pour sa mise à disposition de Paris 2024. Il laissera, en héritage, un complexe destiné à être un véritable lieu de vie et d'initiation à la pratique sportive pour tous en facilitant par exemple les cours de natation, promouvant les sports axés sur la santé, les activités de loisirs et de détente telles que le football et le tennis padel. Avec son franchissement piéton, ils représentent les premiers éléments d'un quartier en devenir.

CHIFFRES CLÉS

- 1 bassin principal de 70m de long x 25m de large
 - soit 10 lignes d'eau pour la nage
 - avec 1 fond mobile de 25m de long et de 10m de large
- 1 bassin de plongeon
- 1 bassin d'apprentissage de 25m de long x 10m de large et 1,3m de profondeur
- 1 bassin aqualudique d'environ 500m²
- 5 500m³
- De 5 000 places pendant les Jeux de Paris 2024 à 3 000 places en héritage

A propos de La Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).